

Rapport de la Commission de gestion et finance

Concernant le préavis municipal n°26-04 Relatif aux comptes de l'année 2025

Corbeyrier, le 12 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Sandra Charpié Présidente, Daphné Perrin et Michèle Métraux Rapporteur ainsi que Messieurs Valentin Bournoud et Julien Suter, s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter de ce préavis dont quelques heures de visite avec 2 membres de la Municipalité. Nous adressons nos remerciements à Mme la Boursière communale, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, pour les réponses détaillées apportées à l'ensemble de nos questions soumises par écrit en amont de nos rencontres.

Concernant ce préavis PM 26-04 et les comptes par ordre administratif 2025 que nous avons examinés, nous nous sommes interrogés sur 13 rubriques concernant relatives aux comptes. Dans ce cadre, nous avons analysé les pièces comptables de 6 rubriques, ainsi que 12 pièces comptables supplémentaires, puis avons adressé notre liste de questions à la Municipalité et à Mme la Boursière. Des réponses adéquates nous ont été fournies.

Dans un souci de transparence et de clarification, nous relevons que nous avons pu obtenir une partie des documents demandés, notamment le bail à loyer de la vigne ainsi que son avenant.

En rapport au préavis :

- En page 3 du préavis, Attributions aux réserves – point 2 Déficit et politique budgétaire : Nous relevons une différence de CHF 120'000.- entre le passif des bilans comparés, plus précisément à la rubrique 9282.06, entre les comptes 2024 et les comptes 2025. Ces 120.000.- se remarquent également en « Attribution à la Réserve déficit et politique budgétaire » rubrique 22.380.02 en charge des comptes 2025. Nous ne comprenons pas un tel montant et cette attribution ?

Nous avons reçu l'explication suivante : « Lors du bouclage des comptes 2025, au vu du résultat positif dont un retour sur péréquation 2024 NPIV y.c. cohésion sociale d'un total de CHF 116'678.-. Ces remboursements de charges budgétées et payées dans l'exercice 2024 ont été l'occasion d'attribuer ce montant de CHF 120'000.- à la réserve budgétaire pour les années à venir. Ces remboursements sont un retour sur charges budgétées et payées en 2024. »

- En page 4, Plafond d'endettement – Nous nous sommes interrogés sur les conséquences, pour la Commune, d'un dépassement du plafond d'endettement ?

Nous avons reçu l'explication suivante : « Il n'est accepté aucun dépassement par le Canton. Si le plafond ne devait plus couvrir les crédits nécessaires à l'exécution d'investissements, un nouveau plafond devrait être recalculé et fixé en accord avec le service cantonal des finances communales. Cette démarche est assez compliquée. C'est pourquoi, il sera judicieux de bien déterminer les

possibilités financières de la Commune lors de la préparation du plan d'investissement de législature 2026-2031 et la fixation du plafond d'endettement pour la même période. ».

- En page 5, Péréquation des besoins structurels – Nous avons sollicité une explication concernant les « Surfaces hors médianes ».

Nous avons reçu l'explication suivante : « Plus la surface du territoire à gérer est importante par rapport à la population, plus le coût par habitant de cette gestion est élevé. Donc cette compensation est attribuée en faveur des communes dont la surface productive (y compris forêts) par habitant est supérieur à la norme (hors médiane). En statistiques, la médiane est la valeur centrale qui sépare une série de données (classées par ordre croissant ou décroissant) en deux parties égales. La valeur utilisée par le Canton est la surface par habitant. Cette valeur médiane est fixée en fonction de la surface par habitant des 132 communes vaudoises. Pour 2025 elle est de 0.765/par hab.

- En page 6, rubrique 32. Forêts – Selon l'explication figurant dans le préavis, nous comprenons que, d'un point de vue comptable, la valeur des forêts était supérieure à celle inscrite au registre foncier. Dès lors, nous avons voulu vérifier si notre interprétation était correcte.

Nous avons reçu l'explication suivante : « Le relevé du registre foncier état au 27.03.2026 (document annuel nécessaire à la révision de la fiduciaire) fait état d'un relevé de forêt sur les territoires de Corbeyrier et d'Yvorne d'un montant total de CHF 440'570.-. Au bilan poste 9145 le montant est de CHF 475'000.-. Ce montant n'est pas réaliste au vu de la situation actuelle des forêts et leur dévalorisation. Il est prudent d'amortir ce poste. Certaines communes l'on ramené à CHF 1.-. »

- En page 12, PM 22-07 Relevé des lisières – Nous nous sommes interrogés sur le devenir du solde de CHF 22'255.90 figurant dans la réserve.

Nous avons reçu l'explication suivante : « La réserve no 9282.12 liée au PACom sera reportée en MCH2 dans le poste global 2940.00 Réserve de politique budgétaire - listage sous rubrique « Urbanisme » - ou dans un autre poste 2930.02 Préfinancement – Investissement PA – Urbanisme si un préavis est prévu prochainement (soit avant la fin de l'année).

- En page 6, 33. Vignes – Une explication était souhaitée afin de comprendre pourquoi nous constatons une différence à la baisse du loyer et faisons d'ailleurs un parallèle avec les diminutions de productions des vignes. Nous devons relever que cette baisse du loyer est le résultat d'une diminution générale de la consommation d'alcool et par conséquent du vin de la commune. Nous devons rappeler les conditions météorologiques (gel en 2024) ainsi que la gestion aléatoire des travaux de l'Assoce d'Yvorne liée à la période de récolte du raisin rouge a lourdement péjoré la vendange de rouge d'une bonne moitié.

- En page 4, 22. Service financier rubrique 22.424.2 Vente des Paqueys – La pièce comptable de cette vente à l'Etat de Vaud a été observée et nous nous sommes questionnés sur la somme à régler aux impôts. Nous relevons lors de notre examen que « La législation vaudoise a prévu une liste exhaustive des transferts pouvant bénéficier d'une exonération d'impôt : dont la confédération, l'Etat de Vaud, les communes vaudoises, association de communes et divers organes publics » ce qui signifie que la Commune ne paie pas d'impôts sur cette vente. Ceci est confirmé par notre Boursière communale.

Rapport de révision de FIPROM – Annexe 5

• Nous nous sommes intéressés à cette liste des placements/titres du patrimoine financier. Et avons interrogé la Municipalité concernant le réinvestissement de ce montant de 44'860.46.

Nous avons reçu l'explication suivante : le détail du montant de CHF 44'860.46 :

- CE carnet d'épargne Raiffeisen CHF 11'654.02
- CE carnet d'épargne BCV CHF 14'811.44
- Titres CHF 18'395.00

Les titres sont scindés en deux groupes :

A - Actions liées à des associations ou entreprises avec lesquelles la Commune est plus ou moins liée par des contrats (Romande Energie, SATOM, AVY, Ass. forestière). Les seules actions qui rapportent un dividende sont celles de la Romande Energie.

B - Actions ou parts sociales de sociétés diverses et qui n'ont pas de valeur. Certains bénéficiaires ont été dissouts.

La valeur au Bilan de CHF 18'395.- ne peut être sur évaluée. Selon le règlement sur la comptabilité des communes RCom – art. 26 – Les titres et les placements aux revenus fixes figurent au bilan au maximum à leur valeur nominale et les actions au maximum à leur valeur vénale.

Il n'est actuellement pas envisagé de liquider ce poste mais plutôt de le garder en réserve.

Grâce à un excellent retour de péréquation 2024 et ainsi qu'à une rentrée d'impôt aléatoires substantielle, le bouclage des comptes 2025 est positif et a permis de renflouer de manière significative certaines réserves.

Nous relevons que les comptes sont bien tenus et que les pièces comptables sont à disposition.

Après analyse des comptes, nous relevons que la Municipalité engage les dépenses avec retenue et s'efforce de les optimiser, tout en tenant compte des priorités et des urgences.

Nous remercions Madame la Boursière pour son analyse, l'excellente tenue des comptes et pièces comptables ainsi que Mesdames et Messieurs de la Municipalité pour leur disponibilité.

En conclusions

La Commission recommande à la majorité :

1. D'accepter les comptes communaux 2025.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière communale.

Pour la Commission de gestion et finance,

Sandra Charpié


La Présidente

Michèle Métraux


La Rapporteuse